

Lycée La Fayette
Champagne-sur-Seine

Conseil d'administration du 11 février 2013

Les élus au CA du Lycée La Fayette de Champagne-sur-Seine, réuni le 11 février 2013, votent **contre** le chiffrage de la DHG de l'établissement pour la rentrée 2013.

Le CA du lycée La Fayette demande en conséquence :

- ❑ **de doter l'établissement des moyens suffisants pour ouvrir la 1^{ère} et la 2^e année de BTS IRIS à 24** avec les moyens en heures postes correspondants, sans mixage avec le BTS SE;
- ❑ que Madame la Rectrice tienne les engagements pris par son prédécesseur, M. BLANQUER, concernant le rééquilibrage du nombre de secondes sur le réseau d'établissements, et qu'en conséquence le lycée La Fayette soit doté de deux classes de secondes supplémentaires, en sectorisant un collège sur le lycée ;
- ❑ que le volume horaire des enseignements d'exploration SI et CIT soit porté à 3h hebdomadaires afin de permettre une réelle découverte pour les élèves de seconde, et donc que la DHG du lycée soit abondée en conséquence.

Par ailleurs, les membres du CA contestent la dévolution au niveau local de la répartition des heures pour la mise en place des groupes : elle débouche sur l'inégalité des horaires d'un établissement à l'autre, et la concurrence généralisée entre disciplines et enseignants pour obtenir des conditions de travail correctes dans un cadre de pénurie.

Les membres du CA demandent donc que les dédoublements soient rattachés aux horaires des disciplines.

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

NPPV : 0